



PREFET DU NORD

SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE

BUREAU DE LA REGLEMENTATION  
ET DES ETRANGERS

MW - 2020 / 23

Dunkerque, le 22 Janvier 2020

Annulation  
Suspension  
Préf et  
pau  
éthylotest.

Maître,

Vous avez présenté un recours gracieux en faveur de Monsieur Jean Sébastien F \_\_\_\_\_ domicilié à HALLUIN, qui a fait l'objet d'un retrait de son permis de conduire pour une durée de quatre mois, en raison d'une conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Vous me demandez, compte tenu des difficultés qu'il rencontre sur le plan professionnel, de bien vouloir envisager la transformation de la peine existante en mesure EAD consistant dans la pose d'un système d'antidémarrage par éthylotest sur son véhicule.

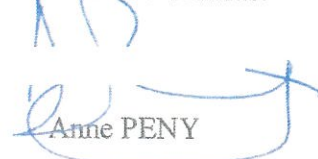
J'ai l'honneur de vous informer que compte tenu de la profession de Monsieur \_\_\_\_\_, du taux d'alcoolémie constaté, de l'absence d'antécédents en matière de délit routier lié à l'alcool, j'ai décidé de faire droit à sa demande.

Je lui adresse donc ce jour un nouvel arrêté qu'il lui conviendra de présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle. Il lui appartiendra également de produire l'attestation délivrée par l'installateur agréé ( liste des établissements jointe à l'arrêté ).

Je vous signale par ailleurs que la situation du permis de conduire de Monsieur \_\_\_\_\_ été modifiée au regard du fichier national des permis de conduire et qu'il apparaît de nouveau à l'état « valide » .

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Sous-Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Anne PENY

Maître Antoine REGLEY  
Centre d'affaires Solférino  
229 rue Solférino  
59000 LILLE